

[redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted]

ATTESTATION

Le soussigné, Maître [redacted] [redacted] BS, Notaire associé de résidence à Bruxelles, certifie, en application de l'article 15,2 du Règlement n°1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes,

Que l'assemblée générale de l'association sans but lucratif «Alliance Libre Européenne», en abrégé «ALE», ayant son siège à 1000 Bruxelles, Rue de la Pépinière, 1, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles (section francophone) sous le numéro 0866.016.691, a décidé de convertir l'association en un parti politique européen sous la condition suspensive de la décision de l'Autorité (telle que définie dans le Règlement n°1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (« le Règlement »)) d'enregistrer l'association comme un parti politique européen en application de l'article 9 du Règlement, et que les statuts sont conformes au droit applicable visé à l'article 14, paragraphe 2, premier alinéa du règlement précité.

Fait à Bruxelles, le 22 juin 2017

[redacted]
Notaire associé

